PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL — **Séance du 21 février 2023**

A HOSTENS (33) et en visioconférence — **Délibération n°2023-11**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.
L'an deux-mille-vingt-trois, le mardi 21 février 2023 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à HOSTENS (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent.**
Date de la convocation : 15 février 2023

Étaient Présents en présentiel : M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de M. MONNIER Philippe et de M. BOUFFIN Yann, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de M. BACHE Alain et de M. COUTIERE Dominique, **M. FORET Thierry, Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoir de M. DELUGA François, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de M. GILLE Hervé et de M. GLEYZE Jean-Luc, **M. ICHARD Vincent** portant pouvoir de M. DUNOGUES Yves, **M. DUFAY Michel**

Étaient Présents en visioconférence : Mme MARIE Lucie, M. MARTINEZ Manuel, M. SAINTORENS Denis, M. SARTRE Philippe, Mme MESPLES Olga, M. VAYSSE Ludovic, M. LAGRAVE Renaud, Mme LE YONDRE Nathalie portant pouvoir de Mme LARRUE Marie, **Mme WEBER Sophie, Mme BEAUMONT Patricia** portant pouvoir de MME MALIORGUE Magali, **Mme BREQUE Claudie, M. DECLERCQ Cyrille, M. PAIN Cédric, Mme ARDOUIN Aimée, M. Denis LANUSSE** portant pouvoir de M. CARRERE Paul

Absents excusés (pouvoirs) : M. GILLE Hervé ayand donné pouvoir Mme PIQUEMAL Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme LARRUE Marie ayant donné pouvoir à Mme LE YONDRE Nathalie, Mme VALIORGUE Magali ayant donné pouvoir à Mme BEAUMONT Patricia, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à M. Denis LANUSSE, M. DUNOGUES Yves ayant donné pouvoir M. ICHARD Vincent, M. MONNIER Philippe ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. BOUFFIN Yann ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent.

Absents : M. TAUZIN Arnaud, M. LASSALE Jean-Claude, Mme TOSTAIN Emmanuelle, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BAUDE Vital (excusé), Mme TAPIN Maylis (excusée), M. DURRIEU Michel, M. PAPADATO Patrick (excusé)

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	14	Quorum voix	50
Nombre de Présents	**22**	**Représentant nombre de voix**	**78**
Nombre de pouvoirs	11	Nombre de voix pour	
Total présents et pouvoirs	33	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

ECOMUSEE

Conventions de partenariat et de partenariat commercial pour la saison 2023

A l'attention des Offices du Tourisme, CSE, entreprises du territoire PNR et départemental, professionnels du tourismes, hébergeurs touristiques et campings.

Les relations partenariales entre l'écomusée de Marquèze, les acteurs du tourisme et les entreprises du territoire doivent être encadrées.

Pour ce faire, il convient d'établir les conditions de ces partenariats, hautement favorables à l'image et à la fréquentation de l'écomusée, par l'établissement d'un cadre conventionnel.

Pour ce faire, trois types d'accords sont proposés aux acteurs :

- **Partenariat pour l'accès aux tarifs préférentiels** de l'écomusée de Marquèze **sur présentation d'une carte adhérent** partenaires.
  Sont concernés : CSE, entreprises du territoire.

- **Partenariat pour l'accès aux tarifs préférentiels** de l'écomusée de Marquèze **via remise de bons de réduction**.
  Sont concernés : Offices du Tourisme, Campings, CSE, entreprises du territoire.

- **Partenariat commercial pour le préachat de billets** de l'écomusée de Marquèze **aux tarifs préférentiels et revente.**
  Sont concernés : professionnels du tourisme, CSE, collectivités

Aussi, il est proposé d'établir trois modèles de convention décrivant les accords proposées partenaires en fonction de leurs besoins.

- Convention de partenariat – Tarifs préférentiels pour l'écomusée de Marquèze sur présentation d'une carte adhérent partenaire
- Convention de partenariat - dépôt de bons de réduction pour l'écomusée de Marquèze
- Convention de partenariat commercial – préachat et vente de billets à souches de l'écomusée de Marquèze.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** les trois modèles de conventions en annexe pour permettre l'engagement des partenariats et des partenariats commerciaux à destination des acteurs du territoire durant la saison 2023.

- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 28/2/2023

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 28/02/2023
Qualité : PRESIDENT

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 1/3/2023

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20230221-2023-11-DE
Date de réception préfecture : 01/03/2023